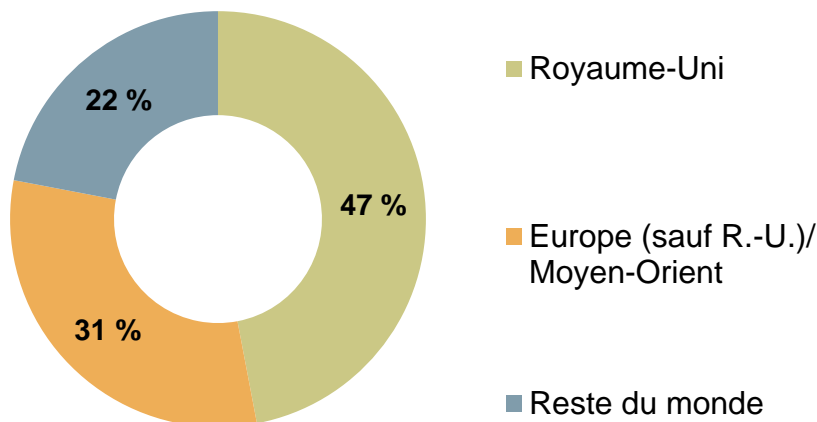


# Émission de référence de titres de 5 ans d'une valeur de 1,75 milliard de livres sterling

## Sommaire de la transaction

<b>Émetteur :</b>	Province de l'Ontario
<b>Cotes de l'émetteur :</b>	Aa3/ A+/ AA-/ AAL (tous stables)
<b>Chefs de file financiers :</b>	Valeurs Mobilières BofA, RBC Marchés des Capitaux, Valeurs Mobilières TD
<b>Titre :</b>	1,75 milliard de livre sterling
<b>Coupon :</b>	0,25 %
<b>Date de règlement :</b>	13 janvier 2021
<b>Date d'échéance :</b>	15 décembre 2026
<b>Écart à taux fixe :</b>	+38 points de base par rapport à l'UKT 1,50 %, juillet. 2026

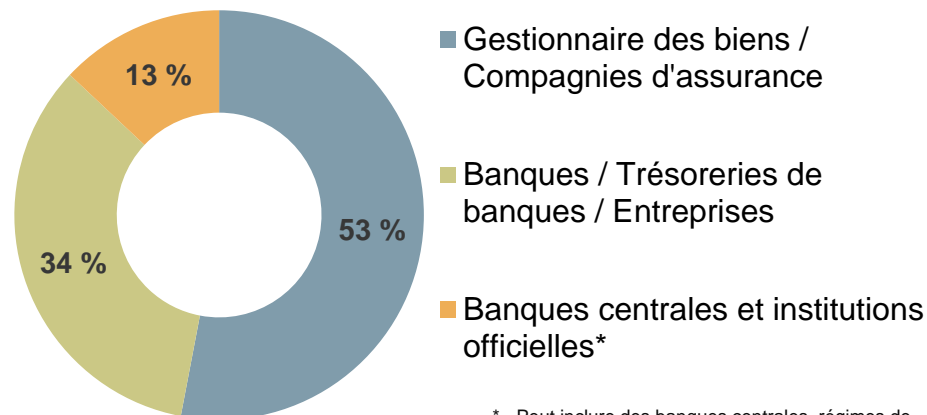
## Demande des investisseurs par région



## Faits saillants de la transaction

- Cette transaction est la première obligation de l'Ontario en 2021 et est liée à la plus importante émission en livres sterling de l'ASS jamais vue. Il s'agit également de la deuxième émission de référence de la province au cours de l'exercice 2020-2021.
- Grâce à cette émission, l'Ontario a réalisé 45,1 milliards de dollars au titre de ses prévisions d'emprunts à long terme de l'ordre de 52,3 milliards de dollars pour 2020-2021.
- 79 investisseurs ont participé à cette transaction. Le carnet d'ordres final dépassait 2,6 milliards de livre sterling.
- Par type d'investisseur, les gestionnaire des biens ont mené l'opération (53 %) tandis que par géographie, le Royaume-Uni a enregistré la plus grande allocation (47 %).

## Demande des investisseurs par type



\* Peut inclure des banques centrales, régimes de retraite du secteur public et gouvernementaux, organismes et conseils d'investissement gouvernementaux et du secteur public ou autre.

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une demande d'offres d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis ou à tout autre endroit où cela serait illégal. Il n'a pas été approuvé par un organisme de réglementation des valeurs mobilières et ne doit pas servir à prendre des décisions quant à l'achat de titres. Tout appel public à l'épargne de nos titres aux États-Unis se fait au moyen d'une déclaration d'enregistrement valable et d'un prospectus. On ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements à toute date autre que celle où le document est affiché ou publié. Ce document a été préparé en se fondant sur le fait que toute offre d'obligations dans un État membre de l'Espace économique européen ou au Royaume-Uni sera faite en fonction d'une exemption, en vertu du règlement sur les prospectus, de l'obligation de publier un prospectus pour l'offre d'obligations. L'expression « règlement sur les prospectus » fait référence au Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié ou remplacé). Aucun document d'information clé sur les produits d'assurance et d'investissement de détail n'a été et ne sera préparé car les obligations, si elles sont émises, ne seront pas mises à la disposition des investisseurs particuliers dans l'Espace économique européen ni au Royaume-Uni.